



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue le 26 novembre 2024 à 19 h, à l'hôtel de ville, sis au 5465, boulevard Marie-Victorin, Ville de Sainte-Catherine, sous la présidence de M<sup>me</sup> Jocelyne Bates, mairesse.

#### Sont présents :

M<sup>me</sup> Jocelyne Bates, mairesse M. Martin Gélinas, conseiller M<sup>me</sup> Annick Latour, conseillère M. Sylvain Bouchard, conseiller M<sup>me</sup> Marie Levert, conseillère M. Michel LeBlanc, conseiller

### Sont également présents :

M<sup>me</sup> Marie-Josée Halpin, directrice générale M<sup>me</sup> Annie Lo, trésorière M<sup>e</sup> Jonathan Lalande Bernatchez, greffier adjoint

#### Est absente :

M<sup>me</sup> Isabelle Morin, conseillère

### 287-11-24 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par:

M<sup>me</sup> la conseillère Marie Levert

Appuyé par:

M. le conseiller Michel LeBlanc

Et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que soumis.

#### ---- 1RE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La première période de questions a alors lieu.

Le citoyen suivant demande d'être entendu :

- M. Richard Favreau.

# **POINT DE DÉCISION**

# 288-11-24 <u>DEMANDE D'APPROBATION - ADHÉSION DE LA VILLE DE LA PRAIRIE À LA RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Catherine est membre de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la demande d'adhésion de la Ville de La Prairie à la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT l'article 12 de l'entente intermunicipale énonçant les conditions d'adhésion d'une autre municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ladite entente intermunicipale afin de prévoir notamment l'adhésion de la Ville de La Prairie à la Régie;

CONSIDÉRANT le projet d'entente modificatrice soumis.



Il est proposé par:

Et résolu à l'unanimité:

M. le conseiller Michel LeBlanc

Appuyé par:

M. le conseiller Martin Gélinas

DE CONSENTIR à l'adhésion de la Ville de La Prairie à la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries.

D'AUTORISER la mairesse et la greffière (ou leur remplaçant au besoin) à signer pour et au nom de la Ville, l'Entente modifiant l'entente relative à la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries en y intégrant la Ville de La Prairie, ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

## **2E PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La deuxième période de questions du public a alors lieu.

Les citoyens suivants demandent d'être entendus :

- M. Michel Vachon;
- M. Richard Favreau.

#### LEVÉE DE LA SÉANCE 289-11-24

Il est proposé par :

M. le conseiller Martin Gélinas

Appuyé par :

M. le conseiller Sylvain Bouchard

Et résolu à l'unanimité:

QUE la séance soit levée. Il est 19h11.

Mme Jocelyne Bates

Me Jonathan Lalande Bernatchez

Greffier adjoint

Mairesse

Je soussignée, certifie par la présente, que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 26 novembre 2024.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

Annie Lo, directrice des Services administratifs et trésorière